

Le Pass'Ados fait sa rentrée et les inscriptions ont lieu jusqu'au lundi 30/09/2019. Nous espérons vous voir nombreux à participer aux différentes activités.

Ce Pass'Ados a un coût forfaitaire de 10€ pour l'année scolaire 2019/2020 et permet aux jeunes d'avoir accès à des activités artistiques, de détente, manuelles et sportives durant 3 périodes de vacances :

- ➔ Du lundi 21/10/19 au vendredi 25/10/19
- ➔ Du lundi 17/02/20 au vendredi 21/02/20
- ➔ Du mardi 14/04/20 au vendredi 17/04/20

La cotisation annuelle de 10€ sera à verser au moment de la première inscription.

Les inscriptions pour les vacances de la TOUSSAINT sont à faire auprès du responsable du service enfance et jeunesse, Sébastien PAVY, à son bureau qui se trouve dans la structure enfance, impérativement avant le **lundi 30/09/2019 jusqu'à 19h. Les inscriptions seront définitives et toute absence ne sera pas remboursée.**

Les inscriptions ont lieu uniquement durant ses permanences :

Le lundi de 14h à 19h et le mercredi de 16h30 à 18h30

Nisrine AZZA, adjointe au responsable, est la coordinatrice du Pass'Ados, pendant les vacances, pour permettre un lien entre les intervenants, les jeunes, les parents et le responsable du service. N'hésitez pas à aller la voir également si vous avez des questions. Elle est présente sur les temps périscolaires (matin et soir).

Un dossier complet sera à remplir et valable pour l'année scolaire 2019/2020 avec :

- La fiche famille (si vous ne l'avez pas déjà rempli)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La fiche de renseignements « Ado »
- Fournir la photocopie des vaccins à jour (sauf si vous l'avez donné l'année passée)
- Fournir une attestation d'assurance **extrascolaire** en cours de validité
- Le paiement de 10€ par chèque à l'ordre du trésor public

Pour information, **chaque groupe d'activités est limité en nombre de places** pour des raisons de sécurité et de qualité pour tous. Au moment de l'inscription, vous saurez s'il reste de la place pour telle ou telle activité et dans laquelle votre enfant sera inscrit. Ces différentes animations sont encadrées par des intervenants extérieurs qualifiés.

Aussi, si pour une raison personnelle ou médicale, vous vous désistiez, veuillez prévenir envoyer un mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr ou 02.38.44.72.79.

En accompagnant votre enfant sur le lieu de l'activité, prévenez l'intervenant si vous venez le rechercher. Votre enfant devra vous attendre sur le lieu de l'animation et nous vous demandons de signaler votre départ auprès des intervenants.

Liste des différentes animations Pass'Ados (vacances de la Toussaint 2019) à LAILLY EN VAL

Nom:		Prénom:		Classe:	Âge:
Dates	Horaires	Animations	Choix par ordre de préférence	Lieux	Nombre de places
Lundi 21/10/2019	10h/12h	Atelier artistique		Saint Sulpice	12
	14h30/15h30	Danse HIP HOP		Annexe du gymnase	12
	14h/16h	Théâtre		La Lisotte	12
Mardi 22/10/2019	10h/12h	Yoga		Annexe du gymnase	12
	10h/12h	Tenis de table		La Lisotte	12
	14h/16h	Roller		Gymnase	12
	14h/16h	Initiation pêche		A l'étang	12
Mercredi 23/10/2019	10h/12h	Basket ball		Gymnase	12
	10h/12h	Atelier artistique		Saint Sulpice	12
	14h15h	Tir		Salle de tir	6
	14h16h	Mosaïque		Saint Sulpice	12
Jeudi 24/10/2019	10h/11h30	Peinture sur verre		Saint Sulpice	12
	14h30/15h30	Peinture sur verre		Saint Sulpice	12
	10h/12h	Ultimate Frisbee		Gymnase	12
	14h/16h	Roller		Gymnase	12
Vendredi 25/10/2019	10h/12h	Foot ball		Gymnase	12
	14h/15h	Tir à l'arc		Gymnase	12
	15h/16h	Danse HIP HOP		Annexe du gymnase	12

Vous pouvez choisir jusqu'à 6 activités (suivant l'affluence lors des inscriptions).

Pour les activités ayant lieu au gymnase, le port de chaussures de sport propres et une tenue adéquate sont exigés (y compris pour toutes activités sportives).

Merci de prévoir une bouteille d'eau pour les activités sportives.

Pour l'activité ROLLER, il faudra indiquer impérativement, dans son dossier, si votre enfant emmène ses propres rollers ou sinon bien notifier sa pointure.

Des listes récapitulatives seront affichées au gymnase à partir du vendredi 18 octobre fin de journée. Nous vous demandons de bien vouloir aller vérifier car il peut y avoir des annulations ou modifications d'horaires.

Si vous emmenez et venez rechercher votre enfant, nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin d'activité.

Les intervenants ne sont pas responsables de votre enfant en dehors des horaires prévus. Dans le cas où votre enfant se déplace seul pour venir aux différentes activités et repartir de celles-ci, le service enfance et jeunesse n'est pas responsable de votre enfant lors des trajets.

Il faudra bien stipuler dans le dossier de votre enfant s'il peut partir seul après les activités ou sinon venir le chercher.

Nous vous demandons de faire en sorte que votre enfant respecte les règles de vie en groupe et obéisse aux consignes qui sont données lors des activités. Tout débordement sera sanctionné par l'exclusion de l'activité pour les séances suivantes.